

## NOTE

*Expéditeur :*  
DRH  
*Destinataire(s) :*  
Directeurs, Chefs  
de Service,  
Syndicats

### **INTERIM DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA DT DE ROUEN**

***Lundi 19 juillet 2021***

#### VU

- l'ordonnance n° 2021-614 du 19 mai 2021 relative à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique,
- le décret n° 2021-618 du 19 mai 2021 relatif à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique,
- la décision n° 2021/DGD-Rouen/DS/02 en date du 1<sup>er</sup> juin 2021 portant respectivement délégation de pouvoir et délégation de signature au Directeur Général Délégué en charge de la Direction territoriale de Rouen

#### CONSIDERANT

- la décision n° 2021/DGD-Rouen/DP/01 en date du 1<sup>er</sup> juin 2021

Durant l'absence de Mme Sophie KACZMAREK, Directrice des Ressources Humaines, du vendredi 23 juillet au jeudi 12 août 2021 inclus, l'intérim sera assuré par M. Maxime SAVALLE, Chef du Service Relations Sociales et Conditions de Travail.

À l'effet de signer les documents visés par les décisions ci-dessus.

Cette décision prend effet à compter de sa publication par voie électronique sur le site internet du Port de Rouen.

A compter de sa publication, elle peut être contestée devant le Tribunal administratif de Rouen pendant un délai de deux mois.

Le Directeur Général Délégué de la  
Direction Territoriale de Rouen

Pascal GABET

